

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 13

SUPPLEANTS : 1

NOMBRE DE DELEGUES AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

Le 10 septembre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Nicolas GUICHARD (suppléant)

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDERANT l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

CONSIDERANT la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 26 juin 2025 des agents promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2025 dans le cadre d'emplois des techniciens et des ingénieurs territoriaux ;

VU l'avis du Comité Social Territorial de la communauté de communes de Haute-Tarentaise en date du 05 Septembre 2025 ;

Il est proposé les suppressions de postes vacants :

- Suppression d'un emploi d'attaché principal à temps complet ;
- Suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps complet ;
- Suppression d'un emploi de conseiller socio-éducatif à temps complet ;
- Suppression d'un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet.

Il est également proposé à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de Technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025 suite à la promotion interne 2025 ;
- La création d'un emploi permanent d'Ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025 suite à la promotion interne 2025 ;
- La création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025 dans le cadre d'un avancement de grade ;
- La création deux emplois permanent d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025 dans le cadre d'avancements de grades ;
- La création d'un emploi permanent d'Attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2025 afin d'assurer les fonctions de Responsable des Ressources Humaines ;
- La création d'un emploi permanent de Technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} Décembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Technicien Eau et Assainissement ;
- La création d'un emploi permanent ouvert aux grades de catégorie C : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Décembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Secrétaire comptable du service des Eaux ;
- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} Décembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Conseiller en séjour en renfort au Point d'Information Touristique de Villaroger et à la bagagerie de Bourg-Saint-Maurice ;
- La création d'un emploi permanent de d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps non-complet (2h00) à compter du 1^{er} Novembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Professeur de violon ;

- La modification du temps de travail à compter du 1^{er} Octobre 2025 d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps non-complet. L'agent actuellement à temps complet (20h00) souhaite diminuer son temps de travail à temps non-complet de 10h00 ;
- La création d'un emploi permanent d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (15h00) à compter du 1^{er} Novembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Professeur de violon ;
- La création d'un emploi permanent d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (12h00) à compter du 1^{er} Novembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Professeur de Batterie ;
- La création d'un emploi permanent d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps à compter du 1^{er} Novembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Professeur de Piano ;
- La création d'un emploi permanent d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps à compter du 1^{er} Novembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Professeur de Clarinette ;
- La création d'un emploi permanent d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps à compter du 1^{er} Novembre 2025 afin d'assurer les fonctions de Professeur de Guitare.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous.

Yannick AMET

Président



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 01/09/2025

| | POURVUS | VACANTS |
|--|----------------|----------------|
| Adjoint administratif principal de 1ère classe | 2 | 2 |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | 2 | 1 |
| Adjoint administratif | 10 | 8 |
| Rédacteur principal de 1ère classe | 1 | |
| Rédacteur principal de 2ème classe | | |
| Rédacteur | 5 | |
| Directeur | | 1 |
| Attaché hors classe | 1 | |
| Attaché | 6 | 2 |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | 1 | 2 |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | 4 | |
| Adjoint technique | 15 | 3 |
| Agent de maîtrise principal | 1 | |
| Agent de maîtrise | 2 | |
| Technicien principal de 1ère classe | 1 | |
| Technicien | 4 | 2 |
| Ingénieur Principal | 1 | |
| Ingénieur | | 1 |
| Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 3 | |
| Adjoint d'animation principal de 1ère classe | 1 | 1 |
| Adjoint d'animation | 1 | 2 |
| Animateur Principal de 1ère classe | 1 | |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe | 5 | |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe | 5 | 6 |
| Assistant d'enseignement artistique | 6 | 3 |
| Infirmier territorial en soins généraux | 1 | |
| Conseiller socio-éducatif | | |
| Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle | 1 | |
| Assistant Territorial Socio-éducatif | 1 | |
| TOTAUX | 81 | 34 |

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le



ID : 073-247300254-20250911-2025_195-DE